



LE MERCREDI 10 JANVIER 2007

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 10 janvier 2007, à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Gilles Gignac
Louis-Georges Désaulniers
Raymond Ménard
Sylvain Léger
Gilles A. Legault
Dominique Brière
Jacques D'Août

Joanne Mayer
Alexandre Iracà
Michel Tardif
Jean-Marc Lavoie
Claude Auger
Lucie A. Périard

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Luc Maurice
Sylvie Hébert
Cécile Gauthier

Louise Vallières
Claude Benoît

Monsieur le commissaire Michel Dambremont est absent.

Les représentants du comité de parents :

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, agente d'administration
Jasmin Bellavance, agent de communication

Mot du président

Le président déclare la séance ouverte. Il souhaite une belle année 2007 à tous et chacun ainsi que tout le succès possible à nos élèves.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 55 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 30 NOVEMBRE ET 6 DÉCEMBRE 2006

RÉSOLUTION 56 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE les procès-verbaux du conseil des commissaires des 30 novembre et 6 décembre 2006 soient adoptés et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Les présidentes et les présidents des comités permanents informent les membres des principaux points traités lors de leurs rencontres respectives.

Comité consultatif de transport du 11 décembre 2006 – par monsieur le commissaire Michel Tardif

- Révision de la politique relative au transport des élèves – finalisation ;
- Campagne de sécurité dans le transport scolaire, du 29 janvier au 9 février 2007.

Comité d'éthique et de déontologie du mardi 9 janvier 2007 par monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers

- Révision du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

La présidente du comité des ressources matérielles et financières, madame la commissaire Joanne Mayer précise les modifications apportées au budget révisé.

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2006-2007 – ADOPTION

RÉSOLUTION 57 (2006-2007)

Attendu les termes de la résolution 116 (2005-2006) ayant pour titre : «Budget 2006-2007 – adoption» ;

Attendu les discussions des membres du comité des ressources matérielles et financières lors de la réunion tenue le mercredi 29 novembre 2006 ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du mercredi 6 décembre 2006 ;

Attendu la recommandation majoritaire du comité des ressources matérielles et financières à l'effet de créer une réserve budgétaire de 175 000 \$ à l'intérieur de la révision budgétaire proposée afin de parer aux imprévus ;

Attendu que cette réserve pourra être libérée à la fin du mois de mars 2007 sur recommandation du comité des ressources matérielles et financières et suivant une résolution du conseil des commissaires en ce sens ;

Attendu qu'une partie de cette somme pourrait être allouée à la formation professionnelle (50 000 \$) et à la formation générale des adultes (50 000 \$) ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Joanne Mayer ;

QUE le budget révisé 2006-2007 soit adopté avec des revenus au montant de 59 463 427 M \$ et des dépenses au montant de 59 784 005 M \$ (déficit d'opération de 320 578 \$) laissant ici un budget équilibré suite au surplus accumulé de 320 578 \$ de l'état financier 2005-2006 ;

QU'une réserve de 175 000 \$ soit créée telle que stipulé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Dominique Brière, Jacques D'Acoust, Louis-Georges Désaulniers, Gilles Gignac, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Gilles A. Legault, Sylvain Léger, Joanne Mayer, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Michel Tardif

CONTRE : Claude Auger



Le président du comité des ressources éducatives, monsieur le commissaire Raymond Ménard informe les membres des principales modifications apportées à la politique.

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DE LA CSCV POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 58 (2006-2007)

Attendu les termes de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3) ;

Attendu les consultations faites auprès du comité de parents, du comité de relations de travail des enseignantes et des enseignants et du comité consultatif de gestion ;

Attendu les discussions des commissaires lors des comités de travail des 18 octobre 2006 et 10 janvier 2007;

Attendu la recommandation du directeur des ressources éducatives et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Joanne Mayer

QUE la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, pour l'année scolaire 2007-2008, soit adoptée telle que déposée. (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2007-2008 – ADOPTION

RÉSOLUTION 59 (2006-2007)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l. 13-3), la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

Attendu qu'en vertu de l'article 244, le comité de relations de travail du personnel enseignant a été consulté ;

Attendu qu'en vertu de l'article 193, alinéa 7, le comité de parents a été consulté ;

Attendu la concertation régionale ;

Attendu les discussions en comité consultatif de gestion ;

Attendu que le conseil des commissaires a analysé le projet de calendrier scolaire lors des comités de travail des 18 octobre 2006 et 10 janvier 2007 ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Lucie A. Périard ;

QUE le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2007-2008 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Claude Auger, Jacques D'Août, Louis-Georges Désaulniers, Gilles Gignac, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Gilles A. Legault, Sylvain Léger, Joanne Mayer, Raymond Ménard, Lucie A. Périard

CONTRE : Michel Tardif

ABSTENTION : Dominique Brière



DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS – MODIFICATIONS – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 60(2006-2007)

Attendu les termes de l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. C.I.-13.3);

Attendu la recommandation du comité des ressources humaines lors de sa rencontre du lundi 20 novembre 2006 ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du mercredi 10 janvier 2007 ;

Attendu la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le conseil des commissaires adopte les modifications apportées à l'écrit de gestion ayant pour titre : «Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs – règlement C.C.r.8 2000», le tout tel que ci-après décrit :

RESSOURCES HUMAINES	L.I.P.	C.E.	D.G.	D.U.A.	AUTRES
27. Procéder à l'engagement du personnel régulier syndiqué.			x		

QUE ledit règlement soit modifié en conséquence. (Réf. Secrétariat général : règlement déposé au recueil de gestion) ;

QU'un avis public soit publié en conformité avec l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. C.I.-13.3).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Claude Auger, Dominique Brière, Jacques D'Août, Gilles Gignac, Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Gilles A. Legault, Joanne Mayer, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Michel Tardif

CONTRE : Louis-Georges Désaulniers

ABSTENTION : Sylvain Léger

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2006-2007 – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 61 (2006-2007)

Attendu les termes de la résolution 105 (2006-2007) ayant pour titre : «Organisation administrative du personnel cadre 2006-2007 – adoptions» ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier, en conséquence, le plan d'effectifs du personnel cadre 2006-2007 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE la résolution 106 (2006-2007) ayant pour titre : «Plan d'effectifs du personnel cadre 2006-2007- adoption» soit modifiée comme ci-après décrit :

École(s) centre(s)

Titulaire du poste

Louis-Joseph-Papineau

Éric Sincennes, directeur adjoint (1)

Saint-Jean-de-Brébeuf

Nancy Morin (2)

Hormisdas-Gamelin

Stéphane Paquette, directeur adjoint (3)

Centre administratif	Titulaire du poste
Ressources humaines et Secrétaire générale	Line Allaire, directrice, secrétaire générale (4)
Ressources financières et matérielles	Nathalie A. Charette, directrice
Direction générale	Jasmin Bellavance, agent de communication

- 1) En remplacement de Nancy Morin (affectation temporaire).
- 2) En remplacement de Sandra Laroche (affectation temporaire).
- 3) En remplacement de Marie-Claude Tremblay (affectation temporaire).
- 4) Madame Line Allaire agit en outre à titre de directrice générale adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTIONS SCOLAIRES – SCRUTIN DE NOVEMBRE 2007 – RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
--

RÉSOLUTION 62 (2006-2007)

Attendu qu'il y aura des élections générales à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le dimanche 4 novembre 2007 ;

Attendu les termes de la résolution 8 (2006-2007) ayant pour titre : «Élections scolaires – novembre 2007 – nomination d'un président d'élection» ;

Attendu que les commissaires ont donné leur accord pour que monsieur Yves Lafleur agisse à titre de président d'élection lors du scrutin de novembre 2007 ;

Attendu les termes de l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires relativement à la fixation, par la Commission scolaire, du tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

Attendu que ledit tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale (L.R.Q., c.E-3.3.) et du Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

Attendu l'article 23 de la Loi sur les élections scolaires autorisant le président d'élection à nommer un secrétaire d'élection;

Il est proposé par madame la commissaire Lucie A. Périard ;

De fixer le taux horaire de la rémunération du président à 34,89 \$ et celui de la secrétaire d'élection (directrice-adjointe) à 26,31 \$ en conformité à l'échelle salariale en vigueur au 30 août 2006 pour un attaché d'administration;

- président d'élection
480 heures X 34,89 \$/heure, soit une rémunération de 16,747.20 \$
- secrétaire d'élection (directrice-adjointe)
480 heures X 26,31 \$/heure, soit une rémunération de 12,628.80 \$

Note : Une rémunération additionnelle équivalente à 5% du taux horaire s'ajoutera à la rémunération du président d'élection pour la période où il y a ouverture du bureau principal. Ladite rémunération additionnelle sera calculée au terme du processus électoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VOTE DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR YVES LAFLEUR

RÉSOLUTION 63 (2006-2007)

Attendu le départ, pour la retraite, de monsieur Yves Lafleur ;

Attendu qu'au moment de son départ pour la retraite, monsieur Lafleur assumait la direction de trois services : ressources financières, ressources matérielles et le transport scolaire ;

Attendu les 31 années pendant lesquelles monsieur Lafleur a agit à titre de directeur de service ;

Attendu que pendant 31 années, monsieur Lafleur a su démontrer de grandes qualités de gestion, qualités qui ont grandement bénéficié aux diverses commissions scolaires pour lesquelles il a œuvré ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles A. Legault ;

QU'un vote de félicitations soit adopté à l'endroit de monsieur Yves Lafleur, le tout pour la grande qualité de la gestion qu'il a exercée à titre de directeur de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX POUR LE DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE –
CHOIX DES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION 64 (2006-2007)

Attendu que la Commission scolaire a été autorisée à aménager des locaux pour le deuxième cycle du secondaire et a reçu le financement nécessaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

Attendu que dans le cas de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, certains locaux à aménager sont adjacents aux locaux à agrandir dans le cadre du projet Ébénisterie, E.Q. 26-06 ;

Attendu qu'il serait facilitant pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées que ce soit les mêmes professionnels qui travaillent sur l'ensemble des travaux (Ébénisterie et locaux du 2^e cycle du secondaire) ;

Attendu qu'il en résulterait des économies de coûts pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

Attendu les termes de la résolution 20 (2006-2007) ayant pour titre : «Travaux d'agrandissement du centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie Projet E.Q. 26-06 – Ébénisterie - Choix des professionnels - Formation d'un comité de sélection» ;

Attendu que la Commission scolaire a procédé par appel d'offres sur invitation pour le choix des services professionnels pour les travaux d'agrandissement du centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à Gatineau (secteur Buckingham), Instruction 73-0175 ;

Attendu la recommandation du comité d'étude pour l'embauche des services professionnels, soit ;

- S Fortin, Corriveau, Salvail, architecture et design, pour les travaux reliés à l'architecture ;
- S Dessau-Soprin, Ingénierie et construction, pour les travaux reliés à la mécanique et à l'électricité;
- S Qualitas Outaouais pour les travaux reliés à la mécanique des sols;



S CIMA+, Société d'ingénierie, pour les travaux reliés à la structure.

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif ;

QUE les mêmes professionnels soient autorisés à effectuer les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'aménagement de locaux pour le deuxième cycle du secondaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POUR : Claude Auger, Dominique Brière, Jacques D'Août, Gilles Gignac, Alexandre Iracà, Gilles A. Legault, Sylvain Léger, Joanne Mayer, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Michel Tardif

ABSTENTIONS : Jean-Marc Lavoie, Louis-Georges Désaulniers

Comité d'étude – services aux élèves du secondaire – secteurs Val-des-Bois et Notre-Dame-de-la-Salette à compter de 2007-2008 – dépôt du rapport par monsieur le commissaire Dominique Brière.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 65 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit ajournée au mercredi 31 janvier 2007, à 20 heures, à l'école Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 35.

Alexandre Iracà,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale